

# Les différentes étapes d'élaboration du document stratégique de façade (DSF) NAMO

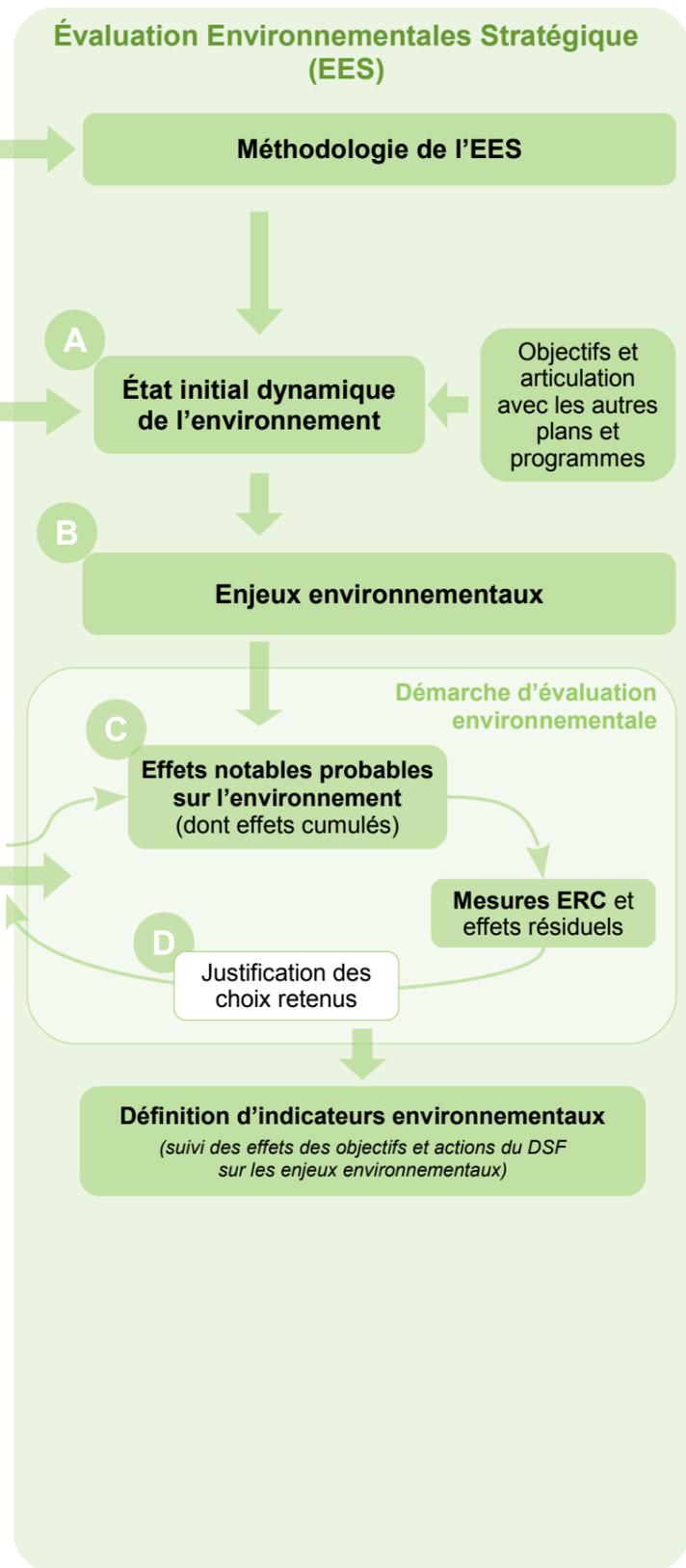
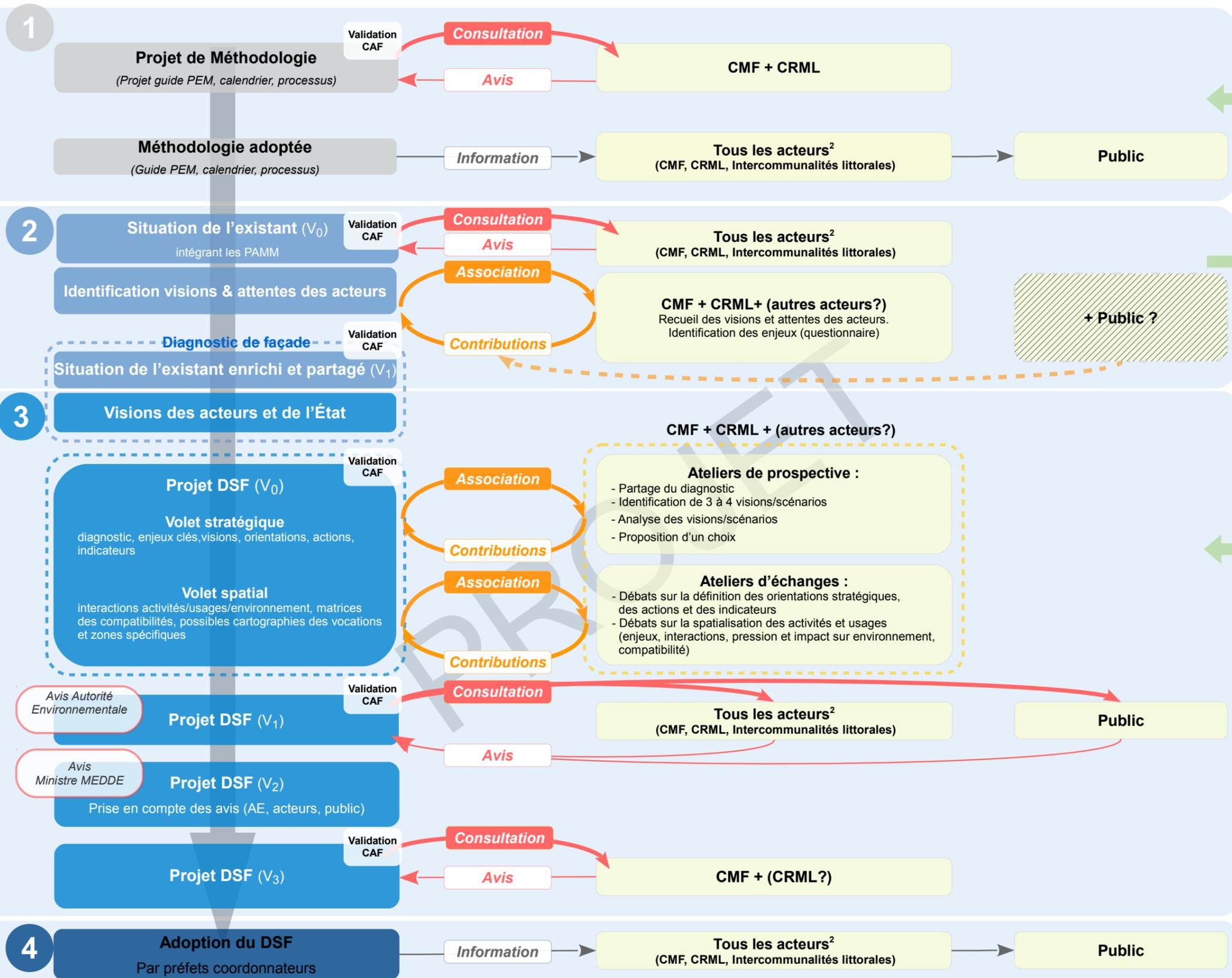
(Sous réserve des pré-requis nationaux)<sup>1</sup>

Pilotage et production de l'État

Concertation avec les acteurs  
(information, **association** et **consultation**)

2017-2016

2019-2017



<sup>1</sup> Pour la phase 2, pré-requis nationaux (adoption du guide méthodologique, transposition de la DC PEM, opposabilité du DSF) et de façade (validation méthode et calendrier / acteurs).  
Pour la phase 3, pré-requis nationaux (adoption SNML et affectation de crédits dédiés).

DIRMNAMO-MCPML 29/01/2016

<sup>2</sup> cf. Article R 219-1-10. -1 du Code de l'Environnement :  
CMF, conseil national de la mer et du littoral, conseils régionaux, conseils départementaux, comités de bassin, CESER, chambres consulaires, agences régionales de santé, CRPME, CRC, conseils de développement portuaire et conseils de coordination inter-portuaire, établissements publics de l'État chargés d'une politique de recherche, de gestion ou de protection liée au littoral et aux milieux marins, syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux et associations agréées de protection de la nature agissant pour la protection du milieu littoral et marin, commission nautique locale.

**CMF** : Conseil Maritime de Façade  
**CAF** : Commission administrative de Façade  
**CRML** : Conférence Régionale de la Mer et des Littoraux  
**Mesures ERC** : Éviter, Réduire, Compenser